



europeanpatients'forum

Demande d'adhésion

Les organisations qui souhaitent adhérer en tant que membres à part entière ou membres associés peuvent faire leur demande auprès de l'EPF par écrit. La demande doit être accompagnée des informations suivantes :

- Une lettre attestant que l'organisation veut rejoindre l'EPF
- Une lettre attestant que l'organisation accepte la constitution et le règlement intérieur de l'EPF
- Les statuts légaux ainsi qu'une copie de la constitution de l'organisation, ou s'ils ne sont pas disponibles
- L'adresse permanente de l'organisation, les numéros de téléphone, numéro de fax et adresses mails ainsi que tout autre information de contact important, tels que les langues officiels utilisés par l'organisation, les horaires d'ouverture, etc.
- Le nombre estimé de membres de l'organisation ou les organisations membres des différents pays membres de l'UE
- Une copie des derniers comptes agréés par un auditeur si le chiffre d'affaire est supérieur à 50 000€, ou une copie des comptes certifiés par le Trésorier de l'organisation.

Le Comité exécutif prendra une décision concernant l'adhésion de l'organisation candidate sur une base provisionnelle sujet à ratification lors de la prochaine réunion du Conseil.

Les frais d'adhésion

Les frais d'adhésions suivants ont été proposés, variant selon le chiffre d'affaire des organisations sur quatre niveaux:

- En dessous de 100 000 € = 100 €
- Entre 100 001 et 250 000 € = 250 €
- Entre 250 001 et 500 000 € = 500 €
- Plus de 500 001 € = 1 000 €

Adhésion

Art. 4 :

L'EPF est composé de trois catégories de membres : les membres à part entière, les membres provisionnels et les membres associés. Le Forum vise à être aussi transparent, démocratique et inclusif que possible.

European Patients' Forum, Rue Belliard 65, B-1040 Brussels
Phone : +32 (2) 280 23 34 Fax: +32 (2) 231 14 47
Email: info@eu-patient.eu Web: www.eu-patient.eu

A STRONG PATIENTS' VOICE TO DRIVE BETTER HEALTH IN EUROPE

Les membres à part entière : sont les groupes de patients paneuropéens.

Afin de concrétiser les buts du Forum, les membres à part entière devront observer le respect des critères suivants :

Légitimité : les organisations membres de l'EPF doivent avoir des statuts enregistrés dans l'un des Etats membres de l'Union européenne. Si cela n'est pas le cas, des informations supplémentaires devront être fournies afin de démontrer l'intérêt et les activités au niveau européen de l'organisation.

La représentation : les organisations membres de l'EPF doivent être composées de membres issus de plus de la moitié des Etats membres de l'UE. Les réseaux nationaux des organisations de patients qui représentent au moins dix différents groupes de maladies peuvent aussi être acceptés en tant que membres à part entière.

La démocratie : les organisations membres de l'EPF doivent avoir des structures de gouvernance, élues par leurs membres, qui sont des patients, ou leurs responsables ou leurs représentants élus.

La responsabilité et la consultation : les rapports et les opinions des organisations membres de l'EPF doivent refléter les avis et opinions de leurs membres et des procédures de consultation des adhérents doivent être mises en place.

La transparence : les organisations membres de l'EPF doivent montrer leur source de financement et rendre disponible leur comptabilité certifiée.

Les Groupes de patients paneuropéens, qui remplissent les critères précités, peuvent devenir membres à part entière du Forum européen des Patients.

Les membres provisionnels : Ce niveau d'adhésion est un statut transitionnel pour les organisations qui ne remplissent pas les critères précités pour être adhérent à part entière mais qui tendent à l'être dans un futur proche.

Les membres associés : toutes les autres organisations qui ont une activité à un niveau européen, qui ne peuvent être ni membre à part entière ni membre provisionnel parce qu'elles ne remplissent pas les critères, auront le statut de membre associé. Ces organisations doivent avoir un intérêt dans le domaine de la Santé européenne et les problèmes concernant les patients. Par ailleurs, elles devront partager les avis et les opinions de l'EPF.

L'EPF respecte l'individualité de ses organisations membres. L'EPF reconnaît et apprécie la diversité des points de vue parmi ses membres.